

Paris, le 17/04/2023

# Communiqué de presse

## LES DISTRIBUTEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION SE DOTENT D'UN RÉGIME DE PRÉVOYANCE

La FDMC et six organisations syndicales (FNCCB-CFDT, FNCCBA-CGT, FG-FO-Construction, CFTC Commerce, CFE-CGC BTP-SICMA et CFE-CGC-FNECS) ont conclu, le 23 février, un accord portant sur la mise en place de la prévoyance obligatoire dans la branche du négoce des matériaux de construction et du bois.

Ils ont ainsi défini un socle de garanties minimales au bénéfice de l'ensemble des salariés de la branche leur permettant d'accéder à une couverture de prévoyance (incapacité, invalidité et décès) optimisée.

A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2023, et au plus tard le 31 décembre 2023, chaque entreprise de la Branche devra avoir souscrit un contrat collectif d'assurance conforme aux dispositions de la convention collective. De plus, les partenaires sociaux proposent un régime collectif mutualisé de branche attractif incluant un taux de cotisation garanti, un fonds de solidarité et des services innovants afin de répondre à cette nouvelle obligation.

Dans ce cadre, la Branche a choisi de labelliser PRODIGÉO Assurances, société du Groupe PRO BTP dédiée à la protection sociale de la filière de la Construction, qui commercialisera cette offre auprès des entreprises sur l'ensemble du territoire grâce à son réseau de proximité et ses agences.

### Marie Arnout, Présidente de la FDMC

*« Soucieux de protéger et de préserver du mieux possible leurs collaborateurs des aléas de la vie, les distributeurs de matériaux de construction et leurs partenaires sociaux ont mis en place un régime de prévoyance aux garanties attractives et diversifiées, fonctionnant sur le principe de la mutualisation. En tant que Présidente de la FDMC, je me réjouis de ce signal fort qui marque l'engagement de la profession autour de l'attractivité et de la solidarité. Ce nouvel outil s'inscrit au cœur des prérogatives de la branche, telles que définies par ordonnance. Il marque la volonté de la FDMC et de ses partenaires de poursuivre un dialogue social de qualité. »*

### Stéphan Reuge, Président du Directoire de PRODIGÉO Assurances

*« PRODIGÉO Assurances remercie les partenaires sociaux de la branche pour leur confiance. Souscrire à l'offre labellisée, c'est bénéficier, grâce à la solidarité professionnelle, d'un niveau de frais de gestion et de cotisation très compétitif, de la garantie d'une offre toujours conforme aux obligations conventionnelles et de prestations d'action sociale innovantes ».*

---

#### A propos :

PRODIGÉO Assurances est la marque affinitaire du groupe PRO BTP dédiée à la Construction, et qui assure plusieurs branches professionnelles du secteur, couvrant les risques santé et prévoyance de l'ensemble de leurs salariés.

L'ambition du Groupe PRO BTP est de protéger et servir la famille du BTP et de la Construction en anticipant les besoins de demain.

Suivez l'actualité de Prodigéo Assurances [www.prodigeo.com](http://www.prodigeo.com)

La Fédération des Distributeurs de Matériaux de Construction est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs de matériaux de construction. Elle agit au cœur de la filière constructive et représente une branche de **90.000 actifs** et **4.250 entreprises\***, pour un chiffre d'affaires supérieur à 21 milliards d'euros. La FDMC gère la convention collective du négoce des matériaux de construction et de bois en lien avec les partenaires sociaux.

\* Saint-Gobain Distribution Bâtiment France, Gedimat, Chausson Matériaux, MCD, SIG France, Bigmat, Fransbonhomme, Tout Faire, Starmat, France Matériaux, Alteral, Batiman, Batiland, Groupamat, Mat+, Matnor, Nebopan, Ciffreo Bona, Bonifay, ...

Pour plus d'information : [www.fdm.org](http://www.fdm.org)